

LA CONCERTATION: SOLUTION A PLUSIEURS MAUX DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

PAR: ANDRE DAVIDSON

CONS. PED. EN MATH.

Actuellement, les commissions scolaires du Québec vivent, chacune individuellement, des situations problématiques similaires. Il suffit de citer la structuration du professionnel court et de l'adaptation scolaire, l'établissement de programme adéquats dans ces deux structures ainsi que l'implantation d'un matériel de soutien valable pour faciliter l'apprentissage des élèves de ces niveaux. Et nous pourrions certainement énumérer d'autres situations difficiles dans les secteurs d'enseignement général et professionnel.

La majorité des commissions scolaires régionales ont vécu ou vivent encore une telle situation au niveau de l'enseignement des mathématiques au professionnel court: inexistence ou disparité des programmes d'une école à l'autre, grande mobilité du personnel enseignant due aux affectations et mutations de chaque année, inexistence d'un volume de base, etc,etc...

Lors du congrès du G.R.M.S. (groupe des responsables de la mathématique au secondaire) de juin 1977, nous avons pu constater que l'ensemble des commissions scolaires représentées étaient aux prises avec le même problème. Monsieur Guy Breton, de la C.S. la Chaudière, invitait tous les représentants intéressés des commissions scolaires à participer à un atelier afin d'étudier la possibilité de se concerter pour solutionner cette impasse.

Suite à cet atelier, onze (11) commissions scolaires régionales se sont greffées à celle de la Chaudière pour mettre en commun leurs ressources afin de se donner un programme uniforme, ainsi que les instruments de base nécessaires aux élèves pour atteindre les objectifs visés. Cette concertation porte le nom de (PC). Ses buts: élaboration d'un programme uniforme maximal pour chacune des trois années du professionnel court, construction d'un matériel didactique adapté à cette clientèle, évaluation et amélioration du matériel produit.

Pour ce faire, les commissions scolaires participantes délèguent mensuellement un représentant qui s'occupe d'acheminer dans sa commission scolaire et auprès de ses professeurs le mandat à accomplir pour se prévaloir du travail des autres commissions. Ces rencontres mensuelles ont pour objectif d'évaluer le travail accompli depuis la dernière rencontre et de planifier le travail à réaliser à court et à long terme. Nous avons pu ainsi solutionner nos problèmes communs en profitant des différentes expériences vécues dans les commissions scolaires participantes et cela, à un coût moindre et dans un laps de temps plus restreint. De plus, douze autres commissions scolaires non-participantes ont déjà bénéficié du résultat de cette concertation.

Je crois honnêtement que les commissions scolaires devraient penser davantage à se concentrer afin de résoudre plus efficacement les problèmes rencontrés dans différents secteurs de l'éducation: un genre de système coopératif, quoi Le Ministère de l'Education du Québec (M.E.Q.) aurait sûrement intérêt à favoriser et à soutenir de telles initiatives des commissions scolaires.